

Service logement

REF : DS2014011

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR : Marc RUER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 9 logements sis 209-211 rue André Karman par Moulin Vert

EXPOSE :

Par délibération du 4 mars 2014, Plaine Commune a accordé sa garantie pour deux emprunts d'un montant global de 1 885 680 € pour l'opération de construction de 9 logements PLS menée par Moulin Vert au 209-211 rue André Karman à Aubervilliers.

En contrepartie, Moulin Vert a accordé à Plaine Commune un droit de réservation sur 3 logements, soit 30 % de l'ensemble du programme.

Plaine Commune a décidé par délibération du 4 mars 2014 de confier la gestion de la réservation de ces logements à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Les candidatures seront présentées par la Ville d'Aubervilliers après examen par la Commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent municipal.

Il vous est proposé d'approuver le projet de la convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelables tacitement par période de 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de validité du droit de réservation consenti à Plaine Commune, et d'autoriser le maire à le signer.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Laurence GRARE	Représentée par :	Meriem DERKAOUI
Antoine WOHLGROTH	Représenté par :	Marc RUER
Alice FAGARD	Représentée par :	Roland CECCOTTI-RICCI
Guillaume SANON	Représenté par :	Nourredine KARROUMI
Jacques SALVATOR	Représenté par :	Evelyne YONNET
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT-BOUALI
Présilya ALVES	Représentée par :	Abderrahim HAFIDI
Nadia LENOURY	Représentée par :	Damien BIDAL
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE	Représentée par :	Benoît LOGRE
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCCATTEAU	Représentée par :	Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Excusé : Fayçal MENIA

Absente : Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2014011

Signataire : David Rebuffel

OBJET :Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 9 logements sis 209-211 rue André Karman par Moulin Vert

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

Vu la délibération en date du 4 mars 2014 n°CC-14/677 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune confiant la gestion de la réservation de 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 9 logements située 209-211 rue André Karman à Aubervilliers appartenant à Moulin Vert,

Vu le projet de convention annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 9 logements située 209-211 rue André Karman à Aubervilliers appartenant à Moulin Vert.

AUTORISE le Maire à le signer.

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 11/07/2014

Publié le 11/07/2014

Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
Adjointe au Maire

